

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/43
4 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 63 a) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA
FORMATION ET LA RECHERCHE

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/35/L.6/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 34ème séance, le 31 octobre 1980, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.6/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences financières et administratives de ce projet de résolution (A/C.2/35/L.31/Rev.1).
2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution B, l'Assemblée générale déciderait qu'une subvention devrait être prévue, à titre exceptionnel, au budget de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir les déficits actuels que révèlent les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut.
3. L'attention de la Cinquième Commission est appelée sur le fait que, dans les prévisions budgétaires révisées de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) qui ont été approuvées pour 1980 par le Conseil d'administration, il était prévu qu'au 31 décembre 1980, le solde du Fonds général accuserait un déficit de 305 700 dollars. De plus, dans les prévisions budgétaires pour 1981, on prévoyait qu'il y aurait, au 31 décembre 1981, un déficit supplémentaire de 646 060 dollars.

4. Le montant estimatif du déficit de 1980 a été calculé sur la base des éléments suivants 1/ :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1980	158 240
Recettes prévues pour 1980	<u>2 163 570</u>
	Total partiel
	2 321 810
A déduire : dépenses prévues pour 1980	<u>(2 627 510)</u>
Solde estimatif (déficit) au 31 décembre 1980	<u>(305 700)</u>

5. Le montant estimatif du déficit de 1981 a été calculé sur la base des éléments suivants 1/ :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes prévues pour 1981	2 111 900
A déduire : dépenses prévues pour 1981	<u>(2 757 960)</u>
Solde estimatif (déficit) au 31 décembre 1981	<u>(646 060)</u>

6. En conséquence, si l'Assemblée générale approuvait le projet de résolution A/C.2/35/L.6/Rev. 1, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 951 760 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 pour accorder une subvention à l'UNITAR. A cette fin, il faudrait ajouter un nouveau chapitre au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

7. Le Secrétaire général compte remettre cette subvention à l'UNITAR en deux versements, lorsque le Directeur général de l'Institut aura présenté les rapports financiers de fin d'exercice pour 1980 et 1981.

1/ Voir UNITAR/EX/R.67, état No.5.
